

Nous contacter

Tél : 06.51.76.76.27.

E-mail : cips.formation@orange.fr

www.cipsformation.com



ECO-CONDUITE



OBJECTIFS

L'apprenant doit être capable :
Savoir réduire sa consommation de carburant
Réduire l'impact carbone
Savoir adopter une conduite apaisée



PROGRAMME

FORMATION THEORIQUE :

Deux modules de présentations animés et enrichis de vidéos de mises en situation.
Animation pro-active par le formateur avec participation des stagiaires.

FORMATION PRATIQUE:

De nombreuses organisations sont possibles afin d'adapter le déroulement aux contraintes des stagiaires.
La majeure partie du temps, et quel que soit le type de véhicule (VL – VUL), le déroulement est le suivant :

- Mesure d'un premier parcours avec conduite "habituelle".
- Recommandations du formateur en situation réelle de conduite
- Mise en œuvre par le stagiaire des méthodes de l'éco-conduite durant toute la durée de la formation pratique.
- Mesure d'un second parcours en éco-conduite sur logiciel embarqué
- Comparatif et explications des résultats durant la séance



REGLEMENTATION

Code du travail : Art R.4121-1/ L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé [....]



PUBLIC CONCERNE

Tout le personnel

Etre titulaire du permis de conduire B



ORGANISATION

Durée théorique : 03h00

Durée pratique : 01h00/stagiaire

Participants : de 4 à 15 stagiaires

Méthodes pédagogiques :

Expositive, démonstrative, apprentissage, mises en situation

Matériel pédagogique : Logiciel, boitier OBD

Intervenant : Formateur Risques Routiers

Validation : Délivrance d'une attestation Eco-conducteur



VALIDATION

Tous les 24 mois suivre une **Session Pratique**



DOCUMENTATION

Un **livret Eco Conduite** est remis à chaque stagiaire